



Dém'Act
Dématérialisation des actes des EPLE

ACADEMIE DE BORDEAUX

ETABLISSEMENT

COLLEGE CAP DE GASCOGNE

**PROCES VERBAL DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION**

Année scolaire : 2021-2022

Numéro de séance : 2

Date de convocation : 26.10.2021

**Présidence de : Mme Marie-Hélène
BELLINGHERY**

Quorum :13

Nombre des présents : 22

Nombre d'absents excusés : 2

Conseil d'Administration du Collège

Mardi 23 novembre 2021 à 18h15



Ordre du jour :

Organisation administrative :

- Désignation du secrétaire de séance
- Présentation de l'ordre du jour
- Adoption du procès-verbal du Conseil d'Administration du 27 septembre 2021
- Installation du conseil d'administration et règlement intérieur du CA
- Décision concernant la commission permanente
- Installations des différentes commissions

Vie pédagogique et éducative :

- Répartition des IMP



Vie budgétaire et financière :

- Présentation du voyage à Soustons
- Présentation du budget prévisionnel pour le voyage à Soustons
- Présentation du budget prévisionnel pour 2022
- Présentation du rapport de l'ordonnateur

Questions diverses (à transmettre 48 heures avant la tenue du CA)

Signatures

La Présidente



Le Secrétaire



PRESENCE AU CONSEIL

CONSEIL D'ADMINISTRATION - N° 2 DU 23 NOVEMBRE 2021

FONCTION	NOM ET PRENOM	PRESENT	ABSENT	EXCUSE	REMPLECE PAR	
CHEF D'ETABLISSEMENT	BELLINGHERY Marie-Hélène				-	
CPE	ESTEFFE Maylis				-	
ADJOINT-GESTIONNAIRE	CERVEAU Emilie				-	
REPRESENTANTS ELUS DES PERSONNELS D'ENSEIGNEMENT ET D'EDUCATION	DULUCQ Martine				LANNEGRAND Odile	
	DUCROCQ Nicolas			X	MOULAT Jacques	
	SALOMON Delphine				BASTARD Angélique	
	CASTAY Magalie				SOURBIE Marie	
	DUMARTIN JérémY				NEURY Rachel	
	LEROY Amélie				GRIFFE Jennifer	
REPRESENTANTS ELUS DES PERSONNELS ADMINISTRATIFS, TECHNIQUES OUVRIERS ET DE SERVICE	KEUNEBROCK Eva				ANSELME Sandrine	
	LAPEYRE David				GUYONNET Cindy	
REPRESENTANTS ELUS PARENTS D'ELEVES	HIRIGOYEN Marie-Luce				DEHEZ Marielle	
	GRANET Hélène				HIRIGOYEN Laurianne	
	CUZACQ Karine				MALLET Cédric	
	RAMON Karine				SOURILLAN Julie	
	COTTENET-GONZALVO Vanessa				DIXMIER-PRONNIER Gaele	
	DESCACQ Pauline				-	
REPRESENTANTS ELUS DES ELEVES	PRUET Louise				FAUTHOUX Alice	
	PRONNIER Florine				MAGNAVAL Léna	
REPRESENTANTS ELUS DES COLLECTIVITES TERRITORIALES	MARTINEZ Olivier			X	GAUGEACQ Didier	
	LUBIN Monique			X	FOURNADET Christine	
	TAUZIN Arnaud					
	DUPRAT Marie-Claire				SAUVAGNON Sylvie	
PERSONNALITES QUALIFIEES	DELERUE Pierre-Henri				-	
	LASSERRE André				-	
TOTAL DES MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION.	24				18	



Début de la séance : 18h15

RUBRIQUE I. ORGANISATION ADMINISTRATIVE

Le quorum étant atteint (22 voix délibératives), Mme la Principale déclare la séance ouverte remercie les membres du conseil d'administration pour leur présence et leur investissement au sein de l'établissement.

1. Désignation du secrétaire de séance

Mme Marie-Luce HIRIGOYEN est désignée secrétaire de séance.

2. Présentation de l'ordre du jour

Mme la Principale présente l'ordre du jour.

Elle explique que, suite à l'article R421-25 du décret n°2020-1632 du 21 décembre 2020, c'est désormais le chef d'établissement qui fixe l'ordre du jour. L'ordre du jour n'est plus approuvé en début de séance par les membres du CA.

3. Adoption du PV du Conseil d'Administration du 27 septembre 2021

Vote :

Présents :	22	Votants :	22	Abstention :	0
Pour :	22	Contre :	0	Blancs ou nuls :	0

Le PV est adopté

Acte administratif n°17

4. Installation de la nouvelle mandature pour le conseil d'administration

Madame la principale remercie les membres élus pour leur implication dans la vie de l'établissement.

Elle rappelle que l'administration de l'établissement ne doit pas être confondue avec la direction. Les décisions sont prises par l'ensemble des membres du conseil d'administration.

Pas de modification du règlement intérieur du CA. (Deux heures)

5. Décision concernant la commission permanente

Madame la principale explique que suite à la parution du décret n°2020-1632 du 21 décembre 2021, c'est le conseil d'administration qui décide de créer ou pas la commission permanente lors de la 1^{ère} réunion qui suit son renouvellement.

Elle explique l'avantage de ne pas la créer et de la remplacer par des groupes de travail qui offriront plus de souplesse, plus de rapidité de mise en place selon les besoins et la possibilité de faire intervenir des membres extérieurs au CA.



Mme SALOMON demande si ces groupes de travail se substitueront aux conseils pédagogiques. Mme la Principale répond que ce sont deux choses tout à fait différentes.

Ces groupes de travail peuvent également être demandés par les membres du CA sur les sujets qu'ils jugeront nécessaires.

La répartition de la dotation globale horaire fera l'objet d'un groupe de travail.

Le délai de mise en œuvre est fixé à 1 semaine.

Cette décision sera votée lors de chaque changement de mandature.

Vote :

Présents :	22	Votants :	22	Abstention :	0
Pour :	22	Contre :	0	Blancs ou nuls :	0

La commission permanente n'est pas créée.

Acte administratif n°15

6. Installations des différentes commissions

Madame la principale présente en détail les différentes commissions émanant du Conseil d'Administration (voir Annexe 1)

- Commission éducation à la santé et à la citoyenneté : une réunion sera convoquée au mois de décembre. Cette commission étudie toutes les propositions de travail autour de l'éducation à la santé.
- Commission éducative de prévention, de réparation et d'accompagnement : elle reçoit un élève quand il y a une difficulté de comportement. Elle engage les différents acteurs de la communauté éducative.
- Conseil de discipline
- Commission hygiène et sécurité : Elle se réunira en début d'année. Elle a un rôle de conseil et d'orientation.
- Commission restauration : Mme la Principale souligne le rôle et l'implication des personnels de l'équipe de restauration.
- Commission appel d'offre : Elle permet de comprendre le processus des achats publics notamment par l'étude des résultats lors d'une publication de marché public.
- Commission fond social collégien : Les seuls membres de cette commission sont désormais la Principale, la Gestionnaire et l'Assistante-sociale pour des raisons de confidentialité. Elle permet d'attribuer des aides à certaines familles. Mme HIRIGOYEN regrette que les parents et les professeurs ne soient plus associés à cette commission.

Vote :

Présents :	22	Votants :	22	Abstention :	0
Pour :	22	Contre :	0	Blancs ou nuls :	0

Les commissions sont installées.

Acte administratif n°18



RUBRIQUE II. VIE PEDAGOGIQUE ET EDUCATIVE

Répartition des IMP

Chaque année le collège reçoit une enveloppe d'indemnités pour missions particulières.

Le collège de Saint-Sever dispose de 5,25 heures sécables en 0,25.

Beaucoup de ces IMP sont données pour des missions de coordination, pour développer l'action culturelle, ou le tutorat, mais madame la principale souhaite que ces missions soient clairement définies.

Un compte rendu des actions réalisées dans le cadre de ces missions sera remis par le personnel qui reçoit une IMP et sera inclus au bilan pédagogique en fin d'année scolaire.

Les enseignants expriment le souhait de se réunir pour en parler ensemble.

Madame la principale accepte et étudiera leur proposition de répartition d'ici la fin novembre.

RUBRIQUE III. VIE BUDGETAIRE ET FINANCIERE

1. Présentation du voyage à Soustons

Madame la principale présente le voyage à Soustons qui est proposé pour mi-juin : liens entre l'EPS (activités sportives diverses) et la SVT (découverte du milieu). Elle précise que ce voyage est très attendu par la communauté mais que ce n'est cependant pas un argument prépondérant à la prise de décision.

Mme la principale, ainsi que la représentante de la FCPE interrogent les enseignants sur ce qu'il est prévu de mettre en place au sein de l'établissement pour les élèves qui ne partiraient pas pour des raisons personnelles. Les enseignants indiquent qu'ils réaliseront un projet pour ces élèves en lien avec les enseignements du voyage.

Mme HIRIGOYEN rappelle que, les années précédentes, la FCPE faisait un don de 500€ pour ce séjour. Le bureau de l'association en déterminera l'attribution pour cette année.

Mme la principale précise qu'elle mettra tout en place pour qu'un maximum d'élèves partent et notamment pour que l'aspect financier ne soit pas un obstacle (grâce au fonds social).

Ce voyage a été voté pour le principe lors du CA de juin dernier.



2. Présentation du budget prévisionnel pour le voyage à Soustons

Mme la gestionnaire explique pourquoi un appel d'offre a été publié. Le montant du voyage est élevé et il faut prévoir que d'autres projets du même domaine d'activité pourraient avoir lieu sur la même année civile.

La date limite pour l'appel d'offre est fixée au 10 décembre 2021. Les offres reçues seront étudiées par la commission appel d'offres.

Le budget prévisionnel a été élaboré à partir du devis d'un prestataire afin d'avoir une idée tarifaire assez précise pour ce voyage. Ce budget sera amené à évoluer en fonction des résultats de l'appel d'offre. Si cela s'avère nécessaire un nouveau budget sera présenté et voté lors du prochain Conseil d'Administration notamment pour y intégrer un don de la FCPE en cours d'étude. Si les résultats de l'appel d'offre le permettent, la participation des familles pourra être revotée à un montant moindre.

Ce jour ont été proposé au vote :

Une participation des familles à hauteur de 270 €

Présents :	22	Votants :	22	Abstention :	0
Pour :	22	Contre :	0	Blancs ou nuls :	0

La possibilité de proposer un échéancier de paiement en 3 fois aux familles qui le souhaiteraient (3 x 90 €)

Présents :	22	Votants :	22	Abstention :	0
Pour :	22	Contre :	0	Blancs ou nuls :	0

Le montant maximum alloué à ce voyage est de 39 360 €. **Les offres supérieures à ce montant ne seront donc pas retenues**

Présents :	22	Votants :	22	Abstention :	0
Pour :	22	Contre :	0	Blancs ou nuls :	0

Acte administratif n°16

Mme la principale prend la parole et annonce qu'elle ne validera plus de projet de voyage pour le mois de juin car l'exploitation pédagogique à l'issue est trop courte. Elle précise qu'elle a souhaité attendre la fin des votes car elle ne souhaitait pas influencer le résultat.



3. Présentation du budget prévisionnel pour 2022

Mme l'adjointe-gestionnaire présente le budget 2022 en commençant par expliquer l'organisation générale du budget et en présentant les différentes sources de financement de l'établissement.

L'Evolution de la dotation générale de fonctionnement du Conseil Départemental depuis 2018 est présentée.

Evolution de la dotation globale de fonctionnement				
2018	2019	2020	2021	2022
81 293 €	81 293 €	77 600 €	81 456 €	82 662 €
+ 6995€	0	-3693€	+3856€	+1206€

La dotation de fonctionnement du Conseil Départemental des Landes est répartie entre les trois services AP, VE et ALO.

Evolution de la répartition par service de la DGF					
	2018	2019	2020	2021	2022
AP	13 093 €	12 600 €	12 600 €	14 200 €	14 700 €
VE	0	0	0	0	300
ALO	68200,2	68693	65000	67256	67662

Le budget est présenté en équilibre.

ANNEE 2022		- €	82 662,00 €
SERVICE		BUDGET	Dont DOTATION CD40
AP	ACTIVITES PEDAGOGIQUES	- €	
	Dépenses	70 288,26 €	
	Recettes	70 288,26 €	14 700,00 €
VE	VIE DE L'ELEVE	- €	
	Dépenses	208 048,74 €	
	Recettes	208 048,74 €	300,00 €
ALO	ADMINISTRATION ET LOGISTIQUE	- €	
	Dépenses	76 174,62 €	
	Recettes	76 174,62 €	67 662,00 €
SRH	SERVICE RESTAURATION HEBERGEMENT	- €	
	Dépenses	175 379,52 €	
	Recettes	175 379,52 €	- €
SBN	BOURSES NATIONALES	- €	
	Dépenses	11 184,00 €	
	Recettes	11 184,00 €	- €
OPC	OPERATIONS EN CAPITAL	- €	
	Dépenses	- €	
	Recettes	- €	- €
		541 075,14 €	

Mme l'adjointe-gestionnaire présente les différents services généraux en dépenses et en recettes.



La préconisation du département concernant la viabilisation est respectée et répartie entre les services ALO et SRH. Cependant une forte hausse des tarifs est prévue pour 2022. Un prélèvement sur les fonds de réserves pourra être envisagé en fin d'année 2022 pour couvrir un dépassement de cette prévision si cela s'avère nécessaire.

Le service des bourses nationales est ouvert en dépenses et en recettes au vu des 62 élèves boursiers du début de l'année scolaire 2021/2022. Soit 46 taux 1, 6 taux 2 et 10 taux 3.

Concernant le service restauration et hébergement, Mme l'adjointe-gestionnaire explique qu'il est autofinancé par la participation des familles et des commensaux et explique la méthode de calcul, ainsi que les directives données par le Conseil Départemental des Landes.

Tarif	CARTE	Nbre convives	Forfait annuel	Jours T1	Nbre repas	Montant T1	
2,70	Commensaux C1	12		144	1728	4 665,60 €	10 692,00 €
4,02	Commensaux C2	10		144	1440	5 788,80 €	
6,60	Commensaux C3	1		36	36	237,60 €	
4,02	Elève occasionnel	1		56	56	225,12 €	
2,70	Forfait 4 jours	406	388,80 €	144	58464	157 852,80 €	164 462,40 €
3,06	Forfait 3 jours	20	330,48 €	108	2160	6 609,60 €	
3,06	Forfait 2 jours	0	220,32 €	72	0	- €	
TOTAUX					63884	175 379,52 €	
REVERSEMENT					12,0%	21 045,54 €	
FONCTIONNEMENT					19,5%	34 199,01 €	
CREDIT NOURRITURE					1,88 €	120 134,97 €	

20h00 : Départ de Mr DELERUE Pierre-Henri

Académie :
BORDEAUX

MINISTERE : EDUCATION NATIONALE

Pièce B1.1
Pour le C.A.

Exercice : 2022

Etablissement : 0400038Z
COLLEGE CAP DE GASCOGNE
4 RUE D'ESPAGNE
40500 ST SEVER

Page n° 1

DEPARTEMENT :
LANDES

ORDONNATEUR : MARIE-HELENE BELLINGHERY
COMPTABLE ASSIGNATAIRE : KHEDIDJA LALAOUI

BUDGET PRIMITIF DE L'EXERCICE

RESULTAT DETAILLE PAR SERVICE			
SECTION DE FONCTIONNEMENT			
	OUVERTURES DE CREDITS	PRÉVISIONS DE RECETTES	DIFFÉRENCE RECETTES-DÉPENSES
Activité pédagogique	70 288.26	70 288.26	0.00
Vie de l'élève	208 048.74	208 048.74	0.00
Administration et logistique	76 174.62	76 174.62	0.00
Total services généraux (1)	354 511.62	354 511.62	0.00
Restauration et hébergement	175 379.52	175 379.52	0.00
Bourses nationales	11 184.00	11 184.00	0.00
Total services spéciaux (2)	186 563.52	186 563.52	0.00
TOTAL SECTION DE FONCTIONNEMENT (1) + (2)	541 075.14	541 075.14	0.00



ORDONNATEUR : MARIE-HELENE BELLINGHERY
COMPTABLE ASSIGNATAIRE : KHEDIDJA LALAOUI

BUDGET PRIMITIF DE L'EXERCICE
ETAT DES EMPLOIS

Employeur	Fonctions	Catégorie	Effectifs ETP	Masse financière	Observations
EPLE	Fonctions Educatives	Assistants d'éducation et CPE	5.81	160 312.04	
		Tota	5.81	160 312.04	
ETAT	Fonctions Enseignement / Formations	Professeurs	32.40	2 287 906.13	
	Fonctions Education, Santé, Social	Infirmière, AS, PsyEN	2.18	150 379.70	
	Fonctions Encadrement, Administration et Finances	Gestionnaire	1.00	197 652.73	
		Principal	1.00		
		Secrétaires	1.50		
	Tota	38.08	2 635 938.56		
CT-MET-EPCI	Fonctions Entretien & Maintenance	Agents d'entretien	5.00	0.00	
		Agents de maintenance	1.00		
	Fonctions Restauration & Hébergement	Agents de restauration	2.00	0.00	
		PEC	0.50		
		Tota	8.50	0.00	
Total			52.39	2 796 250.60	

Académie :
BORDEAUX

MINISTERE : EDUCATION NATIONALE

Pièce B1.3

Pour le C.A.

Exercice : 2022

Etblissement : 0400038Z
COLLEGE CAP DE GASCOGNE
4 RUE D'ESPAGNE
40500 ST SEVER

Page n° 4

DEPARTEMENT :
LANDES

ORDONNATEUR : MARIE-HELENE BELLINGHERY
COMPTABLE ASSIGNATAIRE : KHEDIDJA LALAOUI

BUDGET PRIMITIF DE L'EXERCICE

REALISATION DE L'EQUILIBRE BUDGETAIRE

Rappel de la section de fonctionnement		
	Dépenses	Recettes
Section de fonctionnement	541 075.14	541 075.14
	Résultat prévisionnel	0.00

Tableau prévisionnel de financement		
	Emplois	Ressources
Opérations d'investissement	0.00	0.00
CAF	0.00	0.00
Augmentation du fonds de roulement	0.00	0.00
Total	0.00	0.00

Montant du fonds de roulement			
Montant au dernier compte financier	Prélèvements déjà autorisés	Prélèvement proposé	FDR estimé
72 961.51	25 490.00	0.00	47 471.51

Mme la principale soumet le budget primitif 2022 au vote

Présents : 21	Votants : 21	Abstention : 0
Pour : 21	Contre : 0	Blancs ou nuls : 0

Acte administratif n°14



4. Présentation du rapport de l'ordonnateur

Mme la Principale présente le rapport de l'ordonnateur. Celui-ci avait été envoyé à l'ensemble des membres du Conseil d'Administration quelques jours plus tôt.

Vote

Présents :	21	Votants :	21	Abstention :	0
Pour :	21	Contre :	0	Blancs ou nuls :	0

Acte administratif n°14

RUBRIQUE IV. INFORMATIONS ANNEXES

Le nombre d'élèves boursiers dans l'établissement est en hausse depuis deux ans grâce au travail de maillage des familles réalisé par l'assistante sociale avec Mme la CPE et Mme la Principale. Mme DUPRAT ajoute qu'un lien pourrait être fait entre le collège et la commune dans le suivi des familles déjà en difficulté en primaire lors de leur entrée en 6^{ème}. L'assistante sociale est présente sur l'établissement tous les lundis et un vendredi sur deux, ce qui est satisfaisant. Son emploi de temps se partage avec les établissements d'Hagetmau et de Geaune.

Mme la principale souligne l'importance de la présence et du travail de l'infirmière, de la conseillère d'orientation et de l'assistante sociale.

Florine PRONNIER, élève élue au Conseil d'Administration et également éco-déleguée, présente quelques-unes des idées proposées par les éco-délegués et notamment la mise en place du compostage dans l'établissement en collaboration avec le chef de cuisine, le département et le SIETOM de Chalosse, le projet de jardin potager et l'amélioration des espaces verts dans l'établissement.

David LAPEYRE, chef de cuisine, a expliqué à quoi sert le Vario-Cooking qu'il souhaiterait faire installer au service restauration (cuisson à basse température, conservation des saveurs et des nutriments, économie d'énergie, meilleure uniformisation des cuissons, ...). Le Conseil Départemental a lancé une étude de faisabilité notamment concernant l'installation électrique.

La labellisation « Ecocert En Cuisine » récompense les établissements de restauration collective qui introduisent des produits bio, locaux et sains dans l'alimentation de leurs convives. Mr LAPEYRE est engagé dans cette démarche et l'établissement est en cours de labellisation pour obtenir le niveau 1 dont l'objectif est de 20% de produits bio et locaux. Le but serait de tendre vers les 50% d'ici 2/3 ans.

Mme la Principale informe les membres du CA de la réalisation le matin même d'un exercice intrusion en collaboration avec l'équipe mobile de sécurité académique, les gendarmes de Mont de Marsan et de Saint-Sever. L'exercice s'est bien déroulé.

Mme la Principale précise également que le Conseil Départemental a lancé un appel d'offre pour rénover les clôtures de plusieurs collèges. Le collège de Saint-Sever sera le premier à bénéficier de ces travaux.

Pas de questions diverses déposées.

Fin de la séance à 20h15.

